



RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00358

Numéro SIREN : 795 348 903

Nom ou dénomination : ALEXCO

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2017 sous le numéro de dépôt 540

Désignation de l'entreprise SAS ALEXCO				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise ROUTE DE TOULOUSE GALERIE MARCHAN 81600 GAILLAC						
Numéro SIRET* 7 9 5 3 4 8 9 0 3 0 0 0 1 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 30/09/2016		
ACTIF				Brut 1		
				Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010	224 300	012	224 300
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	21 034	030	14 488
	Immobilisations financières * (1)		040	3 728	042	3 728
	Total I (5)		044	249 061	048	14 488
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060	29 688	062	29 688
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	10 186	070	10 186
		Autres* (3)	072	8 832	074	8 832
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	12 931	086	12 931
	Charges constatées d'avance*		092	104	094	104
	Total II		096	61 741	098	61 741
	Total général (I + II)		110	310 802	112	14 488
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		60 000	
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
	Report à nouveau		134		-8 096	
	Résultat de l'exercice		136		16 858	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		68 762	
	Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		129 953	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		19 931	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 44 524)		172		77 668	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		227 552		
Total général (I + II + III)				180		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS ALEXCO**Néant ☐ ***A- RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

Exercice N clos le
30/09/2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	116 241		
	Production vendue {	biens		215		214		
		services *		217		218	119 051	
		dont export et livraisons intracommunautaires {						
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	2 830		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	238 122		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	78 283		
	Variation de stock (marchandises)*				236	-159		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	-414		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : 3 192 - immobilier :)				242	51 979		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 650)				244	1 031		
	Rémunérations du personnel*				250	67 887		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	13 584		
	Dotations aux amortissements*				254	4 928		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	15	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	217 134		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	20 988	
Produits financiers (III)		280	232		Charges financières (V)	294	6 070	
Produits exceptionnels (IV)		290			Charges exceptionnelles (VI)	300		
Impôt sur les bénéfices*						306	-1 708	
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	16 858	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	16 858	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	1 019		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138			
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	15 150
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356		
	Déficits antérieurs reportables : * 8 360 dont imputés sur le résultat :					360	8 360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	6 790	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

SAS ALEXCO

SAS au capital de euros

Siège social : ROUTE DE TOULOUSE GALERIE MARCHANDE DE LECLERC

81600 GAILLAC

RCS n°795348903- RCS 795348903

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ALBI
PLACE DU PALAIS
81000 ALBI

GAILLAC, le 06/01/2017

Objet : Formalité de dépôt des comptes

Madame, Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver ci-joint, pour la formalité de dépôt des comptes de l'exercice comptable de notre société clos au 30/09/2016, un exemplaire :

- de l'extrait du procès-verbal d'assemblée générale.

Vous souhaitant une bonne réception des présentes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Greffier, nos salutations distinguées.

CAPUS SANDRINE



SAS ALEXCO

SAS au capital de euros

Siège social : ROUTE DE TOULOUSE GALERIE MARCHANDE DE LÉCLERC 81600
GAILLAC

RCS n°795348903- RCS 795348903

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2016

Le 06 janvier 2017, les associés de la société SAS ALEXCO se sont réunis en assemblée générale ordinaire à GAILLAC à 14 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par CAPUS SANDRINE.

Le Président constate que :

Sont présents :

- Monsieur CAPUS PATRICE, propriétaire de 60.00 part(s), représentant 60.00 voix
- CAPUS SANDRINE, propriétaire de 540.00 part(s), représentant 540.00 voix

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la gérance de l'exercice clos au 30/09/2016.
- Affectation du résultat.
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes - Gérant sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce.
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la gérance de l'exercice clos au 30 septembre 2016

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 16 857.89 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de 16 857.89 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 8 761.71 Euros, avec la prise en compte du report à nouveau débiteur antérieur pour un montant de 8 096.18 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

Compte tenu du bénéfice de 16 857.89 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 8 761.71 Euros, avec la prise en compte du report à nouveau débiteur antérieur pour un montant de 8 096.18 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 438.00 Euros ;
- A la réserve statutaire pour 8 323.71 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 06/01/2017.

CAPUS SANDRINE



SAS ALEXCO

SAS au capital de euros

Siège social : ROUTE DE TOULOUSE GALERIE MARCHANDE DE LECLERC 81600
GAILLAC

RCS n°795348903- RCS 795348903

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

Chers Associés,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir:

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 16 857.89 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 235 292.00 Euros hors taxes contre 221 995.66 Euros hors taxes pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 13 296.34 Euros ou de 5.99%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 238 122.08 Euros contre 225 381.58 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 12 740.50 Euros ou de 5.65%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 217 134.08 Euros contre 208 713.11 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 8 420.97 Euros ou de 4.03%.

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 232.04 Euros contre 81.01 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 151.03 Euros.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 6 070.15 Euros contre 6 378.21 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 308.06 Euros ou de -4.83%.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 0.00 Euros contre 57.60 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 57.60 Euros ou de -100%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 19 017.82 Euros contre 20 794.70 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 1 776.88 Euros ou de -8.54%.
- Les liquidités sont de 12 931.31 Euros contre 17 613.97 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 4 682.66 Euros ou de -26.58%.

Pour cet exercice :

- Les achats de marchandises sont de 78 282.63 Euros contre 74 371.29 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 3 911.34 Euros ou de 5.26%.
- Les variations de stocks de marchandises sont de -158.72 Euros contre -5 412.59 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 5 253.87 Euros ou de 97.07%.
- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de -414.22 Euros contre 0.00 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 414.22 Euros .
- Les autres achats et charges externes sont de 51 979.18 Euros contre 51 879.81 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 99.37 Euros ou de 0.19%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 1 031.20 Euros contre 1 293.83 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 262.63 Euros ou de -20.3%.
- Les salaires et traitements sont de 67 887.31 Euros contre 67 661.44 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 225.87 Euros ou de 0.33%.
- Les charges sociales sont de 13 583.74 Euros contre 13 956.64 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 372.90 Euros ou de -2.67%.
- Les dotations aux amortissements sont de 4 927.87 Euros contre 4 927.87 Euros l'exercice précédent, soit aucune variation sur ce poste.
- Les autres charges sont de 15.09 Euros contre 34.82 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 19.73 Euros ou de -56.66%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 30 septembre 2016 est de 16 857.89 Euros.
- L'effectif est de 5 salariés.

Aucun investissement n'a été réalisé cette année.

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evénements survenus après la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport est établi.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Aucune évolution et/ou perspective d'avenir n'a été réalisée depuis l'ouverture de l'exercice.

Conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce

Aucune convention visée à l'article L223-19 du code de commerce n'est intervenue au cours de cet exercice.

II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 16 857.89 Euros formant un résultat affectable de 8 761.71 Euros, avec la prise en compte du report à nouveau débiteur antérieur pour un montant de 8 096.18 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- A la dotation à la réserve légale, soit 438.00 Euros ;
- A la réserve statutaire pour 8 323.71 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice écoulé.

La Présidente

CAPUS SANDRINE

